

d .....  
.....

BRIGADE

d .....  
.....

**PROCÈS-VERBAL  
D'ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE**

N° 355

du 29 juillet 1976

L'an mil neuf cent soixante seize, le dix sept août,

Nous, soussignés :

- M ..... J ..... MDL/Chef, O.P.J.
- R ..... G ..... Gendarme, A.P.J.
- P ..... G ..... Gendarme, A.P.J.

ANALYSE

RENSEIGNEMENTS

ADMINISTRATIFS

**\* OBJETS VOLANTS  
NON IDENTIFIÉS \***

de la brigade de .....

Vu les articles 16 à 20 et 75 du Code de procédure pénale ;

Rapportons les opérations suivantes, que nous avons effectuées agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

5<sup>e</sup> Expédition

I. - PRÉAMBULE

Le 29 juillet 1976, à 22 heures, en service dans la commune de ..... nous sommes avisés par Monsieur R. ...., demeurant dans l'agglomération, qu'un incendie vient de se déclarer au lieu-dit "....." dans une habitation appartenant à Madame G. ...., M. .... Notre informateur nous signale qu'un objet volant non identifié serait à l'origine des faits.

Immédiatement nous nous rendons sur les lieux.

ETAT DES LIEUX - CONSTATATIONS

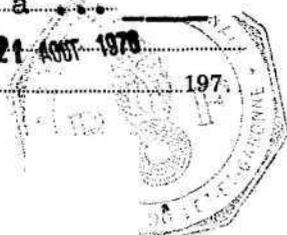
Le lieu-dit "....." se situe à ..... de l'agglomération de ..... à 5 kilomètres de cette localité.

A notre arrivée sur les lieux, le sinistre est circonscript. Il s'agit de l'incendie du compteur électrique appartenant à Mme G. .... Cet appareil est entièrement détruit, et les fils d'arrivée au compteur sont calcinés sur plusieurs mètres (voir photos), il semble que ce sinistre soit parti du tableau du compteur. Aux dires d'un des témoins, l'objet volant non identifié aurait été vu en direction de cette habitation sensiblement à hauteur de la ligne électrique alimentant le quartier.

Vu et transmis par le Commandant de ..... Groupement ..... d'.....

à M. le Ministre de la Défense, Direction de la Gendarmerie à .....

A ..... 21 AOÛT 1976  
le ..... 1976



.../...

ENQUÊTE

Procédant à une enquête, nous Gendarme N , avons  
entendu :

P , D , né le à C , fils  
de A et de P. M , agriculteur  
demeurant à  
nationalité Française, qui nous déclare à 9 H 25 :

" Le 29 juillet 1976, aux environs de 21 H 45, j'étais  
chez moi, je regardais la télévision. A un certain mo-  
ment il y a eu une baisse de tension, l'image a disparu,  
l'écran s'est brouillé, et le poste s'est mis à craquer.  
Je suis sorti dehors pour voir s'il y avait quelque-  
chose, et là j'ai vu une boule verte qui clignotait dans  
le ciel à environ une vingtaine de mètres, puis cette  
forme lumineuse s'est déplacée en direction du bourg  
, laissant une traînée rouge qui a disparu quel-  
ques secondes après. C'est tout ce que j'ai à dire.....

Le 3 août 1976 à 9 H 40.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y  
persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y  
retrancher.

( A signé au carnet de déclarations.)

- Le 3 août 76, nous Gendarme N , entendons :

P , M , né le à  
de L et de P. B , ouvrier agricole,  
demeurant à  
nationalité Française, qui nous déclare à 10 H :

" Le 26 juillet 76, aux environs de 22 H 45, je me trou-  
vais dans le champ derrière mon habitation, je condui-  
sais mon tracteur, je venais de couper de l'herbe pour  
mes bêtes quand tout à coup un peu sur ma droite j'ai  
aperçu une boule rouge dans le ciel à environ 150 mètres  
au dessus de moi. Cette forme lumineuse se déplaçait  
presque aussi vite qu'un avion à réaction et laissait  
une traînée de couleur orange d'environ cinquante mètres  
de long. Sur cette traînée j'ai remarqué comme des peti-  
tes étoiles qui scintillaient, et on les distinguait  
très bien. J'ai arrêté le moteur du tracteur aussitôt,  
mais je n'ai entendu aucun bruit. Cette boule lumineuse  
paraissait un peu plus grosse qu'un ballon de basket.  
J'ai vu cette forme pendant une dizaine de secondes,  
puis elle a disparu derrière les arbres.....  
Le 29 juillet 76, je n'ai rien remarqué d'anormal, la  
lumière s'est coupée vers 21 H 45, mais j'ignorais la  
cause. Depuis ce jour là le thermostat de mon frigidaire  
ne fonctionne plus. C'est tout ce que j'ai à dire.....

Le 3/8/76 à 10 H 20.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y  
persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y  
retrancher.

( A signé au carnet de déclarations.)

.../...

Le 3/6/76, poursuivant notre enquête, nous Gendarme H , entendons :

L. Z L , née le A , fille de V et de G L S.P., demeurant à commune de , nationalité Française, qui nous déclare à 10 H 25 :

\* Le 27 juillet 76 à 4 heures du matin, j'ai été réveillé par mon enfant qui m'a demandé à boire. J'ai été frappé à mon réveil de voir ma chambre éclairée et j'ai pu distinguer qu'il était 4 heures à mon réveil. Ma chambre est restée éclairée à peu près une demi heure, prise de peur je me suis remise sous les draps, je n'ai pas appelé mon mari, puis cette lumière a disparu.....  
R: Mes volets étaient légèrement entr'ouvert; et dehors tout était noir. Mon enfant n'a rien remarqué, je lui ai donné à boire et il s'est endormi aussitôt.

C'est tout ce que je peux vous dire.....

Le 3/8/76 à 10 H 40.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

( A signé au carnet de déclarations.)

- Le 3/6/76, à 17 H 20, au bureau de notre Brigade, nous Gendarme H , entendons :

G M , née V le fille de L et de P M , agricultrice, demeurant à , nationalité Française, qui nous déclare à 17 H 25 :

\* Le 29 juillet 76 vers 21 H 45, je me trouvais chez moi je regardais la télévision, tout à coup l'image est partie, elle est revenue, et cela s'est renouvelé deux ou trois fois, j'ai remarqué aussi que le voyant de mon régulateur de tension clignotait, puis sur l'écran au bas cela formait une barre de la grosseur d'un doigt. J'ai éteint mon poste et j'ai voulu allumer une lumière à l'intérieur de la pièce, mais elle n'éclairait pas. De ce fait mon fils est allé couper le compteur, et c'est à ce moment là qu'il s'est aperçu que le compteur brûlait à l'intérieur, mais le disjoncteur avait fonctionné normalement. Aussitôt j'ai appelé les pompiers et les dégâts se sont limités juste au compteur.....

R: Moi je n'ai jamais vu d'O.V.M.I., je suis au courant de la situation par les voisins, mais c'est tout ce que je peux vous dire.

Le 3/8/76 à 17 H 45.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

( A signé au carnet de déclarations.)

.../...

*non enregistré*

- Le 7 août 1976, au bureau de notre "brigade, nous  
Gendarme P1, entendons :

A L, ans agent E.D.P., demeu-  
rant à , natio-  
nalité Française, qui nous déclare à 10 H :

*non enregs le*

" Le 29 juillet 76, vers 22H 30, Monsieur V  
Lieutenant des Pompiers de , est venu  
me chercher pour couper le courant chez Madame C  
demeurant au lieu-dit à , suite à un  
incendie qui venait de se déclarer au compteur électri-  
que. Je me suis rendu sur les lieux et j'ai constaté  
qu'un court-circuit venait de se produire derrière le  
tableau du compteur. J'ignore ce qui a provoqué ces  
faits. Ce court-circuit ayant fait chauffer les conduc-  
teurs sur la ligne, ceux-ci se sont allongés et se sont  
touchés, ce qui a provoqué une boule de feu à hauteur  
des arbres sur le réseau, et ont provoqué le déclanche-  
ment du disjoncteur du transformateur.....  
Je n'ai rien d'autre à ajouter.....

Le 7/8/76 à 10 H 15.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y  
persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y  
retrancher.

( A signé au carnet de déclarations.)

----- CLOTURE DU PROCES-VERBAL -----

- SIX EXPEDITIONS DESTINEES :

- La première : à Monsieur le Préfet de  
à ...
- La deuxième : à Monsieur le Procureur de la Répu-  
blique à ...
- La troisième : au Général Commandant la 2ème Région  
Aérienne à ...
- La quatrième : à Monsieur le Ministre de la Défense,  
et Direction de la Gendarmerie et de la  
la cinquième : Justice Militaire; bureau emploi-ten-  
seignement, à ...
- La sixième : aux archives.

Fait et clos à , le 17 août 1976.

Le MDL/Chef

Le Gendarme M  
(en permission)

Le Gendarme P1

Arrière de L

P.V. n° 355 du 29/7/1976.

\*OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIES

N° 1 Habitation de Mme

C \_\_\_\_\_, M



Compteur électrique après  
l'intervention des pompiers.

N° 2 Conducteurs du réseau  
calcinés à l'arrivée  
du compteur.

